

CERTIFICATION & RNCP

Référentiels Titre Pro (REAC, RC, REC)

Aussi écrit : *Référentiel Titre Pro - REAC - RC - REC*

DÉFINITION

Trois documents officiels qui définissent un Titre Pro : le REAC (Référentiel Emploi Activités Compétences) décrit le métier visé, le RC (Référentiel de Certification) fixe les critères d'évaluation des CCP, le REC (Référentiel Évaluation Certification) précise la méthodologie. Disponibles publiquement sur le site du Ministère du Travail (banque des référentiels).

Un Titre professionnel n'est pas une formation : c'est une certification, définie par des documents publics que tout candidat peut lire avant de s'inscrire. Deux d'entre eux structurent chaque titre délivré par le ministère du Travail : le REAC et le RC. Les connaître évite de signer pour une formation qui ne prépare pas au « vrai » titre, et de découvrir l'examen le jour de l'examen.

REAC et RC : le tableau

Ce qu'il décrit

- REAC - référentiel emploi activités compétences : Le métier : emplois visés, activités, compétences techniques et transversales attendues à la sortie
- RC - référentiel de certification : La certification : blocs de compétences (CCP), modalités d'évaluation, critères

À quoi il sert au candidat

- REAC - référentiel emploi activités compétences : Savoir ce que le titre forme vraiment à faire, et le comparer à son projet
- RC - référentiel de certification : Savoir comment se passe l'examen : mise en situation, dossier professionnel, entretien

Qui l'utilise surtout

- REAC - référentiel emploi activités compétences : Le candidat, l'organisme, le conseiller
- RC - référentiel de certification : L'organisme, le jury, le candidat qui prépare l'examen

Où le trouver

- REAC - référentiel emploi activités compétences : Fiche RNCP du titre sur France compétences, rubrique des documents
- RC - référentiel de certification : Même endroit

Les documents d'évaluation complètent le RC : le dossier professionnel que le candidat rédige à partir de ses situations vécues, et les guides à l'usage des jurys et des centres. Vous croiserez parfois le sigle REC, référentiel d'évaluation et de certification : selon les organismes, il désigne le RC lui-même ou ses annexes d'évaluation. Les deux documents officiels à connaître restent le REAC et le RC.

Où les trouver, gratuitement

Ouvrez la recherche du RNCP sur le site de France compétences, tapez le code ou le nom du titre - par exemple 37274 pour le conseiller en insertion professionnelle - et descendez jusqu'aux documents : le REAC et le RC y sont téléchargeables. Aucun organisme ne peut vous les refuser ni vous les vendre.

Comment les lire avant de s'inscrire

- Le REAC d'abord, partie « activités et compétences » : cochez ce que vous savez déjà faire, entourez ce que vous ne voulez pas faire. Si l'écart avec votre projet est trop grand, changez de titre, pas d'organisme.

- Le RC ensuite, partie « modalités d'évaluation » : durée de la mise en situation, contenu du dossier professionnel, déroulé de l'entretien. C'est l'effort réel du titre, souvent sous-estimé.
- Les blocs (CCP) : repérez ceux que vous pourriez valider par la validation des acquis, et ceux qui exigent la formation.

Deux situations concrètes

Le titre qui ne correspondait pas

Une salariée de 41 ans s'apprête à s'inscrire à une formation « en ressources humaines ». En lisant le REAC du titre visé, elle découvre que la moitié des activités portent sur la paie et la gestion administrative, qu'elle ne veut pas faire. Elle change de titre avant de signer. Une lecture d'une heure a évité dix mois.

L'examen découvert à temps

Un candidat de 36 ans lit le RC deux mois avant sa session : la mise en situation dure plusieurs heures et le dossier professionnel doit décrire des situations réelles. Il réorganise sa période en entreprise pour collecter les situations manquantes. Sans cette lecture, il serait arrivé devant le jury avec un dossier vide.

Les erreurs fréquentes

- S'inscrire sur la plaquette d'un organisme sans avoir ouvert le REAC.
- Confondre le titre et la formation : le titre est le même partout, la formation change.
- Découvrir les modalités d'examen la semaine du jury.
- Chercher un « REC » officiel distinct alors que l'essentiel est dans le RC.
- Ignorer les blocs de compétences, qui permettent d'étaler ou de valider par l'expérience.

Pour votre reconversion

Les référentiels sont la lecture la plus rentable d'un projet de reconversion par Titre professionnel : gratuits, publics, et écrits par ceux qui délivrent le titre. Le tour des métiers accessibles donne, pour chaque titre, la fiche RNCP où les télécharger ; la fiche Titre professionnel situe le titre parmi les autres certifications.

À RETENIR

- Deux documents officiels structurent un Titre professionnel : le REAC, qui décrit le métier (activités, compétences), et le RC, qui décrit la certification (épreuves, critères, blocs).
- Les documents d'évaluation - dossier professionnel du candidat, guides du jury - complètent le RC ; le sigle REC, parfois rencontré, désigne selon les organismes le RC ou ses annexes d'évaluation.
- Tout est public et gratuit sur la fiche RNCP du titre, sur le site de France compétences ; aucun organisme ne peut vous les refuser.
- Lire le REAC avant de s'inscrire dit ce que vous saurez faire à la sortie ; lire le RC dit ce qu'on vous demandera de prouver.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- France compétences - recherche dans le RNCP : fiche de chaque Titre professionnel, rubrique des documents (référentiels) <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/> (consulté 2026-09-05)
- Ministère du Travail - Titres professionnels et banque de données des référentiels <https://travail-emploi.gouv.fr/> (consulté 2026-09-05)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion active
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/referentiel-titre-pro

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF